

# Saphire

Fongicide contre la pourriture grise (Botrytis) dans les vignes, les fraises et dans divers légumes, et contre des maladies de stockage des fruits à pépins

- **Action sûre contre le botrytis**
- **Faible risque de résistance**
- **Favorise la qualité du vin**

## Matière active

50% fludioxonil

## Formulation

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

## Mode d'action

L'utilisation de Saphire se révèle particulièrement intéressante dans les programmes de traitement combinant un minimum de matières actives. Le Fludioxonil est une matière active de contact avec une action préventive. C'est pourquoi Saphire doit toujours être appliqué avant l'infection.

## Application

### Vignes

0,075% (0,9 kg/ha) contre la pourriture grise (Botrytis cinerea). Un traitement au maximum par année. Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul). Dernier traitement à la véraison, au plus tard à mi-août.

Dans des programmes de traitement avec seulement une seule application anti-Botrytis, il est fortement recommandé d'appliquer le produit juste avant la fermeture des grappes. Pour des programmes de traitement avec 2 applications et afin de profiter au mieux des capacités de Saphire, il est recommandé d'appliquer Saphire en premier de la fin floraison jusqu'au stade petit pois (BBCH 69 bis BBCH 75).

### Fraises

0,05% (0,5 kg/ha) contre la pourriture grise (Botrytis cinerea). 2 traitements au maximum par culture et par année. Si seulement deux traitements contre le botrytis

sont réalisés, au maximum un traitement avec Saphire. Dans des programmes de traitement de plus de 2 applications, Saphire doit toujours être appliqué en alternance avec d'autres modes d'action.

Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m<sup>2</sup>; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Délai d'attente: 3 jours.

### Fruits à pépins

0,025% (0,4 kg/ha) contre des maladies de stockage. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m<sup>3</sup> par ha. Délai d'attente: 8 jours.

### Cucurbitacées

0,05% (0,5 kg/ha) contre la pourriture grise (Botrytis cinerea). 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

### Poivron

0,05% contre la pourriture grise (Botrytis cinerea). 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

### Tomates

0,05% contre la pourriture grise (Botrytis cinerea). 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

## A observer

- Vignes, poivron, tomates: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de

réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

- Légumes en général: L'utilisation du produit Saphire doit toujours se faire en alternance avec d'autres modes d'action.
- Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.
- La réutilisation de l'emballage est interdite
- Stockage: conserver dans un endroit frais, mais à l'abri du gel et sec dans les emballages d'origine fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Miscibilité

Selon le guide Syngenta

### Emballage

1 kg (12x1 kg)

### Marque



® Registered trademark of a Syngenta Group Company

### Premiers soins en cas d'incident

**Conseils généraux:** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, Tox Info Suisse ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

**En cas de projection dans les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste. Un examen médical immédiat est requis.

**En cas d'inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

**En cas de contact cutané:** Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

**En cas d'ingestion:** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

**Conseil pour le médecin:** Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

### Protection de la jeunesse

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### Indications relatives aux dangers

GHS07 Attention dangereux

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant de produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchetterie appropriée.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications:

Tox Info Suisse, tél. 145 ou 044 251 66 66

### Homologation

Fongicide: Granulés à disperser dans l'eau (WG)

50% Fludioxonil

N° de contr. féd.: W 5361

Syngenta Agro AG, 4332 Stein (AG)

Tel. 0900 800 008, www.syngenta.ch

### Version

07.06.2021